

L'an deux mil vingt le vingt-quatre juin, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 juin 2020 s'est réuni en séance ordinaire.

Présents : MM Chatelier, Mmes Beratto, Bourdon, Hanga, Lucas, Michaud, Ouvrart, Soullisse, Vachon, Vandenhende, MM Baudouin, Biraud, Bonnin, Bruant, Marchesseau, Mathé, Parthenay, Ploquin, Rousseau (suppléant).

Absent excusé : Mr Bretaudeau.

Monsieur Jean-Claude CHATELIER accueille les membres du SIVOM et rappelle l'ordre du jour.

A la demande de Monsieur Joël PARTHENAY, un tour de table pour présentation individuelle des présents est réalisé.

Monsieur Jean-Claude CHATELIER donne la parole au doyen d'âge, Monsieur Roger MARCHESSEAU et se retire des débats.

SIVOM

I) ÉLECTIONS

1) ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE

Vu l'art. L2121-17 du CGCT ;

Vu l'art. L2122-8 du CGCT ;

Vu l'art. L5211-9 du CGCT ;

Vu l'art. L5211-10 du CGCT ;

Les membres du Conseil Syndical sont sollicités pour procéder, sous la Présidence du Doyen d'âge, Monsieur Roger MARCHESSEAU à l'élection du Président ou de la Présidente du SIVOM de Beauvoir sur Niort.

Il est précisé que l'élection se fait à bulletin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le plus ou la plus âgé(e) des candidat(e)s est déclaré(e) élu(e).

Il est procédé à la désignation de 2 assesseurs pour procéder aux opérations de dépouillement : Madame Séverine VACHON et Monsieur Marc BRUANT.

Monsieur MARCHESSEAU fait appel aux candidatures, un candidat se déclare : Monsieur Denis PLOQUIN.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 18
 - o Denis PLOQUIN : 14 voix
 - o Daniel BAUDOUIN : 2 voix
 - o Bulletins blancs : 2

Monsieur Denis PLOQUIN est élu Président du SIVOM de Beauvoir sur Niort.

2) ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET/OU VICE-PRÉSIDENTES

Vu l'art. L2121-17 du CGCT ;

Vu l'art. L5211-10 du CGCT ;

Vu les statuts du SIVOM de Beauvoir sur Niort,

Sous la Présidence de Monsieur Denis PLOQUIN, il est procédé à l'élection des 4 Vice-Présidents et/ou Vice-Présidentes du SIVOM de Beauvoir sur Niort.

Il est précisé que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité le ou la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Il est procédé à la désignation de 2 assesseurs pour procéder aux opérations de dépouillement : Madame Séverine VACHON et Monsieur Marc BRUANT.

1^{er} Vice-Président(e) :

Monsieur Denis PLOQUIN fait appel aux candidatures, deux candidats se déclarent : Monsieur Daniel BAUDOUIN et Madame Rachelle VANDENHENDE.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 18
 - o Rachelle VANDENHENDE : 11 voix
 - o Daniel BAUDOUIN : 6 voix
 - o Bulletin blanc : 1

Madame Rachelle VANDENHENDE est élue 1^{ère} Vice-Présidente du SIVOM de Beauvoir sur Niort.

2^{ème} Vice-Président(e) :

Monsieur Denis PLOQUIN fait appel aux candidatures, deux candidats se déclarent : Madame Jocelyne LUCAS et Monsieur Joël PARTHENAY.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 18
 - o Jocelyne LUCAS : 7 voix
 - o Joël PARTHENAY : 8 voix
 - o Daniel BAUDOUIN : 1 voix
 - o Bulletins blancs : 2

Aucuns des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue (9 voix), il est procédé à un 2nd tour.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 18
 - o Jocelyne LUCAS : 8 voix
 - o Joël PARTHENAY : 10 voix

Monsieur Joël PARTHENAY est élu 2^{ème} Vice-Président du SIVOM de Beauvoir sur Niort.

3^{ème} Vice-Président(e) :

Monsieur Denis PLOQUIN fait appel aux candidatures, une candidate se déclare : Madame Jocelyne LUCAS.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 18
 - o Jocelyne LUCAS : 14 voix
 - o Daniel BAUDOUIN : 1 voix
 - o Bulletins blancs : 3

Madame Jocelyne LUCAS est élue 3^{ème} Vice-Présidente du SIVOM de Beauvoir sur Niort

4^{ème} Vice-Président(e) :

Monsieur Denis PLOQUIN fait appel aux candidatures, un candidat se déclare : Monsieur Christophe BONNIN.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 18
 - o Christophe BONNIN : 17 voix
 - o Bulletin blanc : 1

Monsieur Christophe BONNIN est élu 4^{ème} Vice-Président du SIVOM de Beauvoir sur Niort.

II) CHARTE DE L'ÉLU

Monsieur le Président remet et donne lecture de la charte de l' élu.

Une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux est également remise à chaque élu(e) présent(e).

EHPAD Fondation Héloïse Dupond

I) DESIGNATION DES MEMBRES CT / CHSCT

Au regard de ses effectifs, au 1^{er} janvier 2018 (supérieur à 50 salariés), l'EHPAD « Fondation Héloïse Dupond » a mis en œuvre un Comité Technique Autonome (CT) ainsi qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CT et le CHSCT sont composés de :

- Représentants du personnels (3 titulaires et 3 suppléants),
- Représentants des élus (3 titulaires et 3 suppléants).

Monsieur le Président sollicite le Conseil Syndical pour la désignation de ses membres au CT et au CHSCT.

Pour information, le CT est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, aux effectifs et aux emplois.

Le CHSCT est plus particulièrement chargé de donner son avis pour les questions concernant la sécurité et les conditions de travail.

Sont désignés, à l'unanimité :

Titulaires :

- Mme Rachelle VANDENHENDE,
- Mr Joël PARTHENAY,
- Mr Denis PLOQUIN.

Suppléant(e)s :

- Mme OUVRART Sandrine,
- Mme Jocelyne LUCAS,
- Mr Marc BRUANT.

II) DESIGNATION MEMBRES DU CVS

La création d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est obligatoire dans les EHPAD.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement, notamment :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- Les activités,
- L'entretien des locaux,
- Les projets de travaux et d'équipement,
- La qualité des services
- ...

Le CVS se réunit au moins 3 fois par an.

Le CVS doit comprendre au moins :

- 2 représentants des résidants,
- 1 représentant des familles,
- 1 représentant du personnel,
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire SIVOM.

La composition du CVS de l'EHPAD « Fondation Héloïse DUPOND » est la suivante :

- 2 représentants des résidants,
- 3 représentants des familles,
- 1 représentant du personnel,
- 3 représentants de l'organisme gestionnaire SIVOM.

Monsieur le Président propose de désigner les représentants du SIVOM.

Sont désignés, à l'unanimité :

- Mme Jocelyne LUCAS,
- Mme Séverine VACHON,
- Mr Denis PLOQUIN.

III) SITUATION DE L'EHPAD AU REGARD DU COVID-19

A la demande de Monsieur Daniel BAUDOUIN, Monsieur Thierry PAITRE, expose la situation de l'EHPAD.

Il précise, tout d'abord, qu'il n'y a eu aucun cas COVID diagnostiqué au sein de l'EHPAD.

Il informe que l'établissement a dû gérer, depuis début mars, différentes phases, allant du confinement au déconfinement progressif, ce qui se traduit aujourd'hui par un plan de retour à la « normale » élaboré en équipe pluridisciplinaire et validé par le Conseil de la Vie Sociale.

Il fait part que les mesures de déconfinement mises en place tendent à satisfaire une situation sociale et psychologique qui était devenue très tendue et que la contrepartie « sanitaire » devient plus risquée.

Ce plan qui entrera en vigueur dès le 25 juin 2020, s'articule autour de plusieurs axes :

- Les visites,
- Les sorties,
- Les admissions,
- Les dépistages,
- La vie sociale et l'animation.

Il est précisé les difficultés des établissements qui doivent s'adapter en fonction des annonces gouvernementales et de recommandations qui arrivent tardivement et qui peuvent fluctuer au cours d'une même journée.

Monsieur PAITRE informe que les familles ont été régulièrement informées de la situation.

A la demande de Mr BAUDOUIN, ces informations seront également, à l'avenir, transmises aux élus.

Le respect par les familles des différentes recommandations, qui font l'objet de chartes signées par elles, sera donc fondamental.

Monsieur PAITRE précise concernant les équipements que l'approvisionnement en gants est problématique, il fait part également des manques à gagner rencontrés par l'EHPAD dès lors qu'il était impossible jusqu'à présent de réaliser de nouvelles admissions définitives ou temporaires.

Il exprime par ailleurs que les membres du SIVOM auront à délibérer sur la prime « soignants » annoncée par le gouvernement et dont les conditions d'attribution viennent de faire l'objet de plusieurs textes.

Une évaluation des pertes d'exploitation et du montant global de la prime « soignants » a été transmise à l'Agence Régionale de Santé à sa demande.

Il est prévu de transmettre à cette même autorité, dès lors que l'EHPAD sera sollicité, un tableau des surcoûts liés à la gestion interne de cette crise (équipements, personnel ...).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance.